



Dès que possible (obtention d'un titre de séjour), il est important d'ouvrir un **compte en banque**. De nombreuses démarches en dépendent.

Les conditions de statut pour ouvrir un compte et les frais de gestion qui y sont liés varient d'une banque à l'autre. Je me renseigne donc avant de choisir la banque à laquelle je vais faire confiance. Je me renseigne aussi sur les services proposés, en particulier sur le nombre d'agences disponibles et sur les self banks qui me permettent d'accéder aux services en ligne.



## Les extraits de compte

Chaque fois que je fais une opération (par exemple payer une **facture**), je peux l'imprimer pour en garder la trace. Je peux aussi régulièrement imprimer mes **extraits de compte** dans un self bank : c'est la liste de tous les mouvements de mon compte. Dans certaines banques, je peux me faire envoyer ces extraits à domicile. Attention, ce service est payant. Je peux aussi conserver mes extraits de compte en version électronique, sur mon compte en ligne, ce qui est gratuit.

Il est très important de conserver mes extraits de compte. Certaines démarches administratives peuvent nécessiter de les produire.



## La carte de banque

Cette carte est accompagnée d'un **code secret** que je dois mémoriser et composer pour sécuriser chaque opération. Elle doit aussi être signée. La carte me permet de retirer de l'argent à la banque, d'effectuer toutes les opérations en ligne proposées par un self bank et de payer des marchandises ou des services auprès de commerces équipés d'appareils « bancontact » (ces commerces affichent le logo Bancontact/Mister Cash).

En cas de perte ou de vol de ma carte, j'avertis immédiatement « **CARD STOP** ». Ce service fonctionne 24h/24h et se charge de bloquer la carte en cas de besoin. Ensuite, je déclare la perte ou le vol dans un bureau de police et je demande une nouvelle carte à ma banque.





Pour payer mes achats avec ma carte :

- J'introduis la carte, puce vers le bas, dans l'appareil de paiement.
- Je compose mon code secret et j'appuie sur OK.
- Je récupère la carte et le commerçant me remet un ticket imprimé par l'appareil.

Je peux aussi payer « sans contact » : je passe ma carte au-dessus ou sur le côté de l'appareil.

## Le code secret

Je dois m'en souvenir et surtout éviter de le conserver par écrit dans mon portefeuille.

De nombreuses personnes utilisent leur date de naissance comme code secret. Attention, si je perds mon portefeuille, une personne mal intentionnée peut facilement identifier ma date de naissance sur ma carte d'identité. Il vaut mieux choisir par exemple le code PIN de mon portable.

Attention, si je me trompe de code secret 3x, la carte se bloque ! Je dois dès lors demander à la banque de la débloquer.







Je peux également effectuer moi-même un **virement informatique** dans un SELF BANK. J'introduis ma carte de banque dans l'appareil et je sélectionne le service « virements » dans le menu principal.

Je remplis le virement en ligne.



Pour effectuer un **virement international**, je dois utiliser le **code IBAN**. C'est la référence INTERNATIONALE des numéros de compte. Il commence par IBAN puis les lettres du pays (par exemple : BE pour la Belgique ou FR pour la France), ensuite un numéro relié à une banque, puis le numéro de mon compte en banque. Je trouve ce numéro IBAN sur ma carte de banque et/ou sur mes extraits de compte.

## Gare aux crédits !



De nombreuses propositions d'achat à crédit ou d'emprunt de cash sont présentes sur le marché. Elles peuvent servir de manière ponctuelle à étaler un paiement. Cependant, le risque de surendettement doit être pris au sérieux. C'est un véritable fléau social.

L'argent emprunté n'est pas gratuit : la plupart des crédits impliquent d'importants taux d'intérêt qu'il faudra assumer

Comme le souligne la formule consacrée, « emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent » !